



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

FCPE SELECTION DNCA ACTIONS ISR

Rapport annuel

du 31/12/2022 au 29/12/2023

Conseil de surveillance



Présentation des intervenants

Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

Délégataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	4
a) Politique d'investissement	4
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	13
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	14
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	16
2. Engagements de gouvernance et compliance	17
3. Frais et Fiscalité	27
4. Certification du Commissaire aux comptes	28
5. Comptes de l'exercice	33
6. Annexe(s)	51



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Environnement économique

Après la résurgence du risque géopolitique en Europe, l'accélération de l'inflation et le resserrement des politiques monétaires de l'année précédente, l'année 2023 a été marquée par une lente désinflation accompagnée d'espoirs de détente des taux directeurs des banques centrales alors que la croissance économique demeurait dynamique aux Etats-Unis, s'essouffait en Europe et se reprenait très graduellement en Chine.

En mars, la découverte de la fragilité extrême de plusieurs banques régionales américaines a suscité ponctuellement des inquiétudes sur la stabilité du système financier aux Etats-Unis mais également en Europe. Au début du 4^{ème} trimestre, l'aggravation de la situation au Proche-Orient a ravivé des craintes de conflit régional majeur.

En dépit de la multiplication des risques économiques et géopolitiques, les grandes banques centrales occidentales ont maintenu des politiques restrictives sur l'ensemble de la période. Néanmoins, l'inflexion surprise de la communication de la Réserve Fédérale dans un sens accommodant en fin d'année a provoqué un fort repli des taux de rendement souverains de part et d'autre de l'Atlantique en novembre et en décembre après que ceux-ci s'étaient tendus, atteignant des plus hauts en octobre.

Ainsi, l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans s'est apprécié de 6,09% au cours de l'exercice.

En l'absence de récession, soutenus par des perspectives de reprise de la croissance des résultats et la montée d'anticipations d'assouplissement des politiques monétaires, les marchés d'actions ont été bien orientés en 2023. Les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents, exprimés en euro, ont enregistré de fortes hausses : Europe +15,83% et Monde, émergents inclus, hors Europe +18,48%.

Dans le sillage des engagements réitérés en décembre 2022 de poursuivre sans relâche le resserrement de leurs politiques monétaires face à une inflation jugée élevée et persistante, les banques centrales américaine et européenne ont relevé comme prévu leurs taux directeurs en février. Cependant, dès la fin de la première semaine de mars, l'annonce de trois faillites de banques régionales américaines va provoquer un vent de panique sur le secteur bancaire et peser sur les anticipations d'évolution de la politique monétaire non seulement aux Etats-Unis mais également en Europe. Aux Etats-Unis, la prise de contrôle par le FDIC des trois établissements en péril et l'adoption de mesures exceptionnelles garantissant la totalité des dépôts non-assurés a permis de prévenir une contagion et de stabiliser le système bancaire local. Dans ce contexte, le 22 mars, la Réserve Fédérale a pu ajouter, comme anticipé, 25 points de base à la fourchette de taux cible des Fed Funds.

En Europe, la BCE a remonté ses taux directeurs de 50 points de base dès le 16 mars, comme pré-annoncé en février, afin de contenir une inflation toujours préoccupante, malgré les tensions sur le secteur bancaire européen dans le sillage des inquiétudes sur les établissements américains. L'onde de choc a particulièrement fragilisé Crédit Suisse, banque mondiale de premier plan en cours de restructuration, après des déclarations de son premier actionnaire qui ont semé le trouble en excluant tout soutien additionnel. Face aux risques qu'une insolvabilité de l'établissement ferait peser sur l'économie suisse et la finance globale, les autorités helvétiques ont œuvré à son rachat express le 19 mars par UBS, l'autre grande banque locale, en bien meilleure situation financière.



1. Rapport de Gestion

La crise de confiance a cependant continué de se propager en zone euro, conduisant la BCE à communiquer sur la solidité des bilans, les niveaux élevés de fonds propres et de liquidité des banques européennes. Les craintes se sont graduellement apaisées fin mars à l'image du recul de la volatilité. Les inquiétudes sur la situation financière de certaines banques régionales américaines ne sont pas retombées, avec la saisie d'un nouvel établissement après une fuite de dépôts massive début mai. Néanmoins, la fragilité du bilan de la banque en faillite était connue et les risques de contagion ont été contenus grâce à l'intervention des autorités.

Tandis que les prévisions de croissance aux Etats-Unis pour 2023 ont été nettement révisées en hausse sous l'effet d'une consommation soutenue par la solidité du marché du travail et d'un investissement bénéficiant des incitations fiscales de l'administration Biden, en Europe, les perspectives pour l'année en cours ont été revues de façon beaucoup plus limitée compte tenu de la multiplication de signaux de fragilité. En zone euro notamment, au vu des indicateurs avancés PMI, la situation a semblé se détériorer dans les services dans le courant de l'été tandis que l'activité est restée déprimée au sein du secteur manufacturier, en particulier en Allemagne en l'absence d'une reprise marquée de la demande en provenance de Chine, pays dont la croissance a continué de décevoir.

L'inflation sous-jacente a poursuivi sa lente décélération de part et d'autre de l'Atlantique dans le courant de l'été, tandis que les cours du pétrole se sont repris sous l'effet d'une diminution de l'offre par les pays producteurs de l'OPEP+, suscitant des inquiétudes de remontée de l'inflation. En septembre, la BCE a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs de 25 points de base en ligne avec les attentes. Inversement, la Réserve Fédérale a maintenu inchangée la fourchette de taux cible des Fed Funds. En revanche, dans sa communication du 20 septembre, la banque centrale américaine est restée focalisée sur le risque inflationniste, avec une économie toujours dynamique, nécessitant, selon elle, de conserver des taux directeurs à la fois plus élevés et pendant une période plus longue qu'attendu jusqu'alors. Ces perspectives, suggérant une poursuite du resserrement monétaire outre-Atlantique au 4^{ème} trimestre, ont pesé sur les marchés obligataires et sur les marchés d'actions internationaux fin septembre et en octobre.

Début novembre, la Réserve Fédérale a maintenu ses taux directeurs inchangés en soulignant que la remontée des taux d'intérêt à long terme des derniers mois, susceptible de peser sur la demande, avait réduit le besoin de procéder à un resserrement monétaire supplémentaire. La banque centrale de Washington a surpris favorablement les investisseurs en indiquant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire en 2024. Les membres de la Réserve Fédérale ne projetaient alors plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre détentes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, face à une croissance économique atone, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés au cours du dernier trimestre, pour la première fois depuis juillet 2022. L'Institut de Francfort a procédé à une pause afin d'évaluer les effets du durcissement monétaire passé, dont 200 points de base au cours de l'année 2023 et 450 points de base depuis juillet 2022, sur l'activité et l'inflation. En décembre, l'éventualité d'une détente des taux n'a pas été discutée par le conseil des gouverneurs selon la Présidente Lagarde, contrairement à la Réserve Fédérale.



1. Rapport de Gestion

Les cours du pétrole, qui avaient ponctuellement rebondi début octobre sur la résurgence du risque géopolitique au Proche-Orient, ont poursuivi leur décrue au 4^{ème} trimestre, en l'absence de propagation du conflit dans la région et compte tenu de signaux de modération de la demande globale.

Le lent recul de l'inflation sous-jacente souligné par les autorités monétaires, notamment aux Etats-Unis, a contribué aux tensions sur les marchés de taux d'intérêt jusqu'en octobre.

Dès novembre, le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon en décembre a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note américain a terminé l'année 2023 à 3,88%, au même niveau que fin décembre 2022, après avoir progressé pendant l'été et s'être hissé à près de 5% fin octobre. Compte tenu du décalage conjoncturel entre les Etats-Unis et l'Europe, les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont atténué les mouvements de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,55% sur un an) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,56%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 47 points à 168 points de base. Sur l'ensemble de l'année 2023, l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est apprécié de 6,09%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 5,39% et 7,77%.

Alors que le ralentissement économique s'était avéré moins prononcé qu'escompté en fin d'année 2022 aux Etats-Unis et en Europe, que la crise de l'énergie avait pu être contenue en Europe et que la Chine avait commencé à rouvrir son économie, les marchés d'actions ont été bien orientés au 1^{er} trimestre (indices exprimés en euros : MSCI Europe +8,61% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +4,78%), malgré la forte remontée de l'aversion pour le risque en mars qui a pénalisé particulièrement les places boursières les plus exposées au secteur bancaire.

Dans le courant du 2^{ème} trimestre, les indices des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse, tirés notamment par la dissipation des inquiétudes sur le système bancaire et la bonne tenue des valeurs américaines du secteur technologique (MSCI Europe +2,31% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +6,41%).

Au 3^{ème} trimestre, les incertitudes sur l'évolution de l'inflation et des politiques monétaires ont pesé sur les marchés d'actions (MSCI Europe -2,06% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe -0,15%). Au 4^{ème} trimestre, la montée des anticipations de détente des taux directeurs aux Etats-Unis et en Europe et d'atterrissage en douceur de l'économie américaine a soutenu les bourses d'actions qui ont fini l'année à des niveaux proches de leurs plus hauts de l'exercice (MSCI Europe +6,44% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +6,42%).

L'indice des pays émergents a pâti d'une reprise post-Covid décevante de l'économie chinoise, dont le secteur immobilier est apparu très fragilisé, et de l'absence d'adoption de mesures de relance significatives par les autorités de Pékin.



1. Rapport de Gestion

Par conséquent, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents, exprimés en euro, ont enregistré des hausses sur l'ensemble de l'année 2023 : Europe +15,83% (dont zone euro +18,78% et Europe hors zone euro +12,94%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +18,48% (dont Etats-Unis +22,21%, Japon +16,24% et Emergents +6,11%).

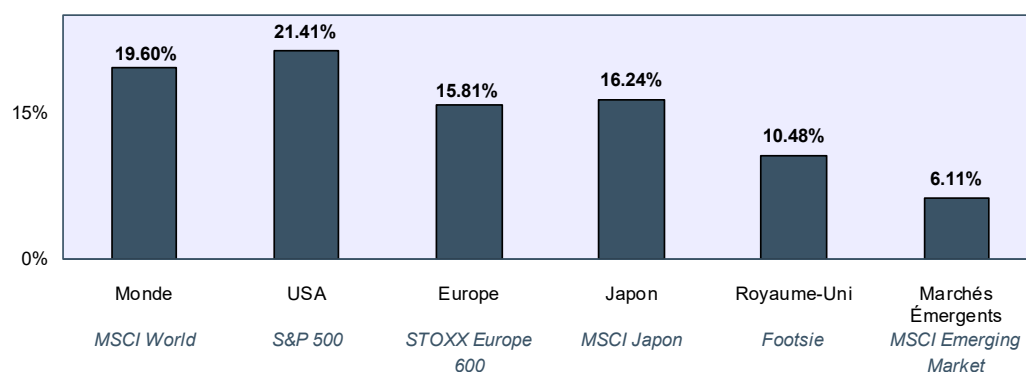


1. Rapport de Gestion

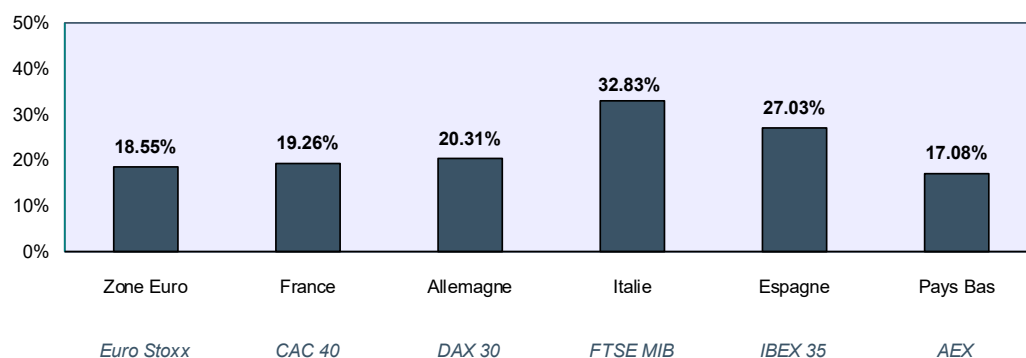
■ Evolution des marchés

■ Actions

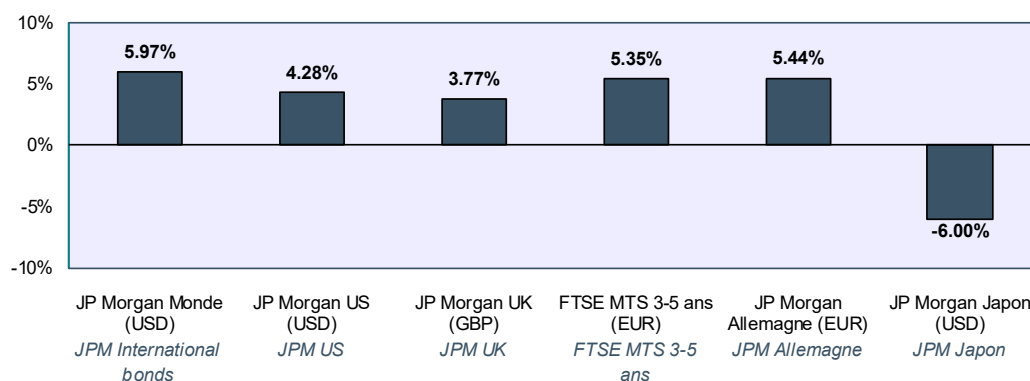
Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	29/12/2023 (en %)	30/12/2022 (en %)
Zone Euro	3.91	2.13
Royaume-Uni	5.32	3.87
USA	5.59	4.77
Japon	0.08	0.06



1. Rapport de Gestion

■ Politique de gestion

L'actif du FCPE « Sélection DNCA Actions ISR » est investi en totalité et en permanence en parts IA (code LU1907595125) de son OPC maître DNCA Beyond SEMPEROSA et, à titre accessoire, en liquidité.

DNCA Invest Beyond SEMPEROSA : Politique d'investissement de l'année 2023

Portés par la poursuite du mouvement de désinflation et des taux longs en net recul, les marchés actions clôturent 2023 en beauté, une année qui s'est *in fine* révélée un très bon cru : +24,2% pour le S&P 500, +53,8% pour le Nasdaq, +19,2% pour l'Euro Stoxx 50, +12,7% pour le Stoxx 600 avec même, dans certains cas, de nouveaux plus hauts comme pour le CAC (7596 le 15/12) ou le Dow Jones (37 689,54 le 29/12). Pourtant, l'année a commencé avec un sentiment pessimiste de la part des investisseurs craignant la remontée des taux, des craintes de craintes de risques « récessionnistes » voire de « *hard landing* », de forte inertie sur l'inflation et de politiques monétaires restrictives « *higher for longer* ». Cette année a également été marquée par la peur d'une crise bancaire systémique en mars (séquence qui démarre avec la faillite de la Silicon Valley Bank et qui se termine par l'absorption de Credit Suisse par UBS) et par la résurgence du risque géopolitique au Proche-Orient depuis début octobre !

Finalement, la rapide décline de l'inflation dès les premières semaines de 2023, combinée à une macro beaucoup plus résiliente qu'anticipée avec notamment les Etats-Unis dont le marché de l'emploi est resté bien orienté – ont permis l'avènement d'un scénario de « *soft landing* » pour l'économie mondiale. Cela a eu pour conséquence de générer au niveau des sociétés, des marges qui se sont révélées globalement résilientes et des « *top lines* » qui ont continué d'être portées par des effets prix, pour une croissance des bénéfices autour de 4% en zone Euro en 2023.

En 2023, le compartiment DNCA Invest – Beyond Semperosa affiche une performance de :

- Part I EUR : +16,93%

Contre +18,55% pour son indicateur de référence l'EURO STOXX calculé dividendes réinvestis.

Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.

Sur l'année, les principales surperformances relatives des titres en portefeuille (versus Euro Stoxx) sont: Novo Nordisk (Transition Médicale, +270 pbs*, poids actif 4,3%), STMicroelectronics (Transition Ecologique, +223 pbs*, titre sorti des portefeuilles) et SEB (Transition Mode de Vie, +141 pbs*, poids actif +3,1%). A l'inverse, les pires performeurs relatifs à la performance sont : Sartorius Stedim (Transition Médicale, -59 pbs*, poids actifs +1.9%), Lonza (Transition Médicale, -42 pbs*, poids actifs 1,6%) et Bureau Veritas (Transition Economique, -16 pbs*, poids actif +2,8%).



1. Rapport de Gestion

Les mouvements effectués en 2023 reflètent la gestion de long terme du compartiment, caractérisée par une faible rotation des positions. Cinq sociétés ont été désinvesties du portefeuille : en début d'année, suite à l'offre de retrait de la cote initiée par la famille Despature, nous sommes sortis du titre Somfy. Les valeurs Tomra et Carl Zeiss Meditec sont également sorties de notre sélection. En juillet, nous sommes sortis de STMicroelectronics dans une logique de prise de bénéfice suite à la hausse de la valeur de près de 50% depuis le début de l'année, mais aussi pour réduire ainsi l'exposition aux valeurs plus cycliques. Enfin, nous avons cédé le titre DSM qui a pâti du contexte de fusion avec Firmenich et qui n'offrait plus une visibilité suffisante par rapport à la stratégie d'investissement de Beyond Semperosa. Du côté des entrées, quatre nouvelles valeurs ont fait leur apparition dans le portefeuille: Relx (Transition Médicale et Transition Mode de Vie), un leader mondial des bases de données et des outils d'aide à la décision dans les domaines scientifiques, techniques et médicaux, Essilor-Luxottica (Transition Médicale), un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques et de montures, ID Logistics (Transition Economique/Logistique Performante), leader reconnu de la logistique contractuelle en France et à l'international et enfin Assa Abloy (Transition Mode de vie et Transition Ecologique), leader mondial dans les équipements de sécurité, les systèmes de fermeture, la sécurité électronique ou encore les fermetures pare-feu. Ils ont été rejoints en toute fin d'année par EDP Renovaveis (Portugal), une des « *utilities* » leaders en Europe dans la génération d'électricité à base de sources renouvelables.

A la fin du mois, le portefeuille est composé de 34 valeurs. Les principales convictions du portefeuille sont : Novo Nordisk (Transition Médicale, >5%), Iberdrola (Transition Ecologique, >5%), Dassault Systèmes (Transition Mode de Vie et Médicale, >4%) et Biomérieux (Transition Médicale, >4%) et AstraZeneca (Transition Médicale, > 3%).

En fin de période, le niveau des liquidités rémunérées dans le portefeuille s'établit en fin de période à 7% (y compris de l'OPCVM monétaires) et l'actif net à 471,8 millions d'euros.

Intégration des critères extra-financier

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En examinant différemment la façon dont nous étudions les états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des problèmes à long terme, ce qui offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes de l'entreprise (nouvelles réglementations, perturbations technologiques, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer les connaissances fondamentales des entreprises pour sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

La recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG » et à l'outil interne « ABA » sont mis à disposition du compartiment. Par ailleurs, des informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par courriel et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, le compartiment pratique une gestion ISR¹ en ligne avec les contraintes du Label français ISR ainsi que de l'ensemble des exigences de la réglementation européenne en fonction de la classification du compartiment.

¹ Investissement Socialement Responsable



1. Rapport de Gestion

L'ensemble des contraintes liées à l'ISR qui s'impose au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

Notations ESG fondées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre volets: la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie conduit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en utilisant une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont menées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La notation de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimum de 4 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

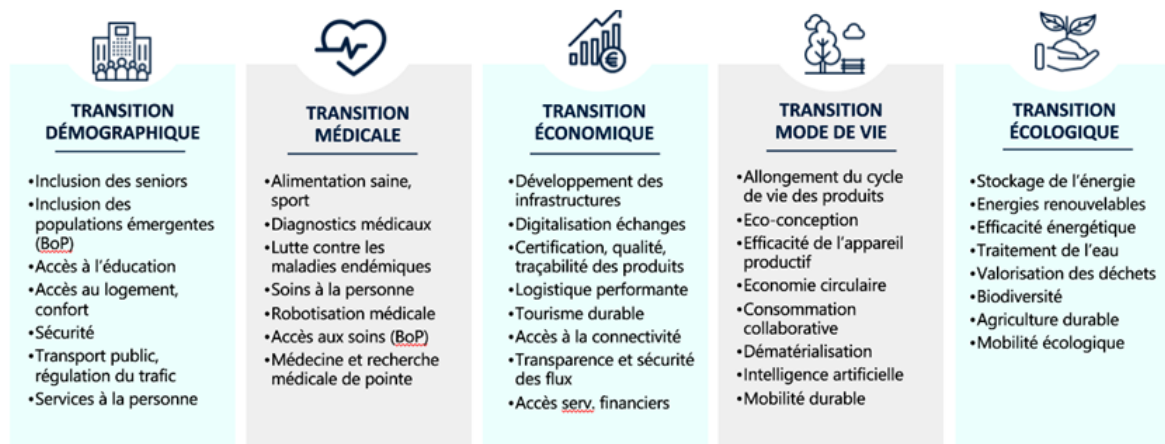
Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

Le compartiment a une contrainte concernant l'exposition de transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir uniquement dans des sociétés qui ont une exposition aux activités suivantes :



1. Rapport de Gestion



Les perspectives pour 2024

Pour 2024, au sortir d'une année particulièrement porteuse pour les marchés actions et alors qu'un consensus autour d'un scénario de « soft landing » prédomine sur les marchés, plusieurs incertitudes demeurent (environnement géopolitique, période électorale, politique monétaire et prévisions économiques). Par ailleurs, avec des liquidités qui restent largement rémunérées, le marché obligataire continue d'offrir des rendements attractifs et l'accès au crédit demeure difficile. Dans ce contexte, les publications annuelles des entreprises mais surtout les perspectives affichées seront déterminantes pour le positionnement du portefeuille. L'équipe de gestion conservera quoiqu'il en soit sa discipline sur la qualité extra-financière des véhicules sélectionnés et leur niveau d'endettement tout en cherchant des opportunités d'investissement dans les secteurs qui ont souffert du cycle de resserrement monétaire.

En 2023, la performance du FCPE Sélection DNCA Actions ISR s'établit ainsi à :

Part I : 16.35%

Part RE : 9.65% (Démarrage le 9/01/2023)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA IC	30 701 238,68	3 087 356,95

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,64%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,50% TTC, dont 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,70% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), desquels il convient de retrancher les rétrocessions 0,35% pour la part SELECTION DNCA ACTIONS ISR I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,30% TTC, dont 1,60% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,70% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), desquels il convient de retrancher les rétrocessions 0,35% pour la part SELECTION DNCA ACTIONS ISR RE.

Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

SELECTION DNCA ACTIONS ISR
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier SELECTION DNCA ACTIONS ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SELECTION DNCA ACTIONS ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.06.14 18:32:56 +0200





5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 513 471,44	6 259 881,94
OPC MAÎTRE	37 513 471,44	6 259 881,94
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	198 429,20	15 859,19
Liquidités	198 429,20	15 859,19
TOTAL DE L'ACTIF	37 711 900,64	6 275 741,13



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 739 105,14	5 519 713,86
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	78 866,57	800 655,51
Résultat de l'exercice (a,b)	-169 273,74	-56 691,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	37 648 697,97	6 263 677,80
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	63 202,67	12 063,33
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	63 202,67	12 063,33
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	37 711 900,64	6 275 741,13

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 339,86	17,41
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 339,86	17,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2,52	55,35
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	2,52	55,35
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 337,34	-37,94
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	142 223,20	50 573,37
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-139 885,86	-50 611,31
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-29 387,88	-6 080,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-169 273,74	-56 691,57



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2023, il s'agit du 29 décembre.

L'exercice couvre la période du **31 décembre 2022 au 29 décembre 2023**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
 - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
 - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).



5. Comptes de l'exercice

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
 - b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
 - c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.
- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
 - Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
 - Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
 - Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
 - Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
 - Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
 - Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
 - Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
 - Les **sommes distribuables** sont capitalisées.



5. Comptes de l'exercice

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

Du 31/12/2022 au 30/11/2023 :

1) Pour la Part I

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes) : 0,80 % (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 1,15 % (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 1,15 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

4) Pour la Part RE

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 1,60 % (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 1,15 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 1,15 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.



5. Comptes de l'exercice

Du 01/12/2023 au 29/12/2023 :

1) Pour la Part I

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,70 % (TTC) l'an de l'actif net ¹	FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10% (TTC) l'an de l'actif net ²	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes : 1,15 % (TTC) maximum l'an ³	FCPE
4	Commissions de mouvement	Néant		
5	Commission de surperformance	Néant		

4) Pour la Part RE

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,50 % (TTC) l'an de l'actif net ¹	FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10% (TTC) l'an de l'actif net ²	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes : 1,15 % (TTC) maximum l'an ³	FCPE
4	Commissions de mouvement	Néant		
5	Commission de surperformance	Néant		

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à :
1 920,00€ T.T.C.



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	6 263 677,80	5 522 327,35
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	35 005 233,34	2 409 388,98
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-7 119 985,08	-1 196 430,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	83 012,26	668 300,98
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 408,58	-27 953,22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 566 104,09	-1 061 344,85
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 248 592,52	-317 511,57
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	317 511,57	-743 833,28
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-139 885,86	-50 611,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	37 648 697,97	6 263 677,80

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(**) 29/12/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.



5. Comptes de l'exercice

■ SOUSCRIPTIONS RACHATS^(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	35 005 233,34	2 409 388,98
Versements de la réserve spéciale de participation	6 116 139,18	598 613,75
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	3 803 717,75	911 865,60
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	771 360,71	140 574,35
Abondements de l'entreprise	857 963,99	264 205,40
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	23 294 345,94	493 736,49
Transferts provenant d'un CET	112 343,94	190,38
Transferts provenant de jours de congés non pris	49 361,83	203,01
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	7 119 985,08	1 196 430,13
Rachats	4 121 550,32	678 931,71
Transferts à destination d'un autre OPC	2 998 434,76	517 498,42

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Rachats à payer	39 573,34
	Frais de gestion fixe	23 629,33
TOTAL DES DETTES		63 202,67
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-63 202,67

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 150 215,4135	34 895 906,70
Parts rachetées durant l'exercice	-430 494,6360	-7 112 350,98
Solde net des souscriptions/rachats	1 719 720,7775	27 783 555,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 134 024,9930	
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR RE		
Parts souscrites durant l'exercice	7 280,7166	109 326,64
Parts rachetées durant l'exercice	-490,1820	-7 634,10
Solde net des souscriptions/rachats	6 790,5346	101 692,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 790,5346	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Parts SELECTION DNCA ACTIONS ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	249 182,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion (*)	108 304,04
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 672,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion (*)	327,85

(*) Les rétrocessions de frais de gestion encaissés au cours de l'exercice correspondent à une régularisation de rétrocessions au titre des années 2021 et 2022, dues au fonds SELECTION DORVAL MANAGER EUROPE, absorbé le 09/01/2023 par SELECTION DNCA ACTIONS ISR. Cette créance n'avait pas été comptabilisée dans le fonds absorbé.

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			37 513 471,44
	LU1907595125	DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA IC	37 513 471,44
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			37 513 471,44



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-169 273,74	-56 691,57
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-169 273,74	-56 691,57

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-167 971,65	-56 691,57
Total	-167 971,65	-56 691,57

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 302,09	0,00
Total	-1 302,09	0,00



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	78 866,57	800 655,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	78 866,57	800 655,51

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	78 623,65	800 655,51
Total	78 623,65	800 655,51

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	242,92	0,00
Total	242,92	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	4 491 550,41	4 670 653,23	5 522 327,35	6 263 677,80	37 648 697,97
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR I en EUR					
Actif net	4 491 550,41	4 670 653,23	5 522 327,35	6 263 677,80	37 537 005,63
Nombre de titres	285 801,2367	336 392,0031	336 450,1239	414 304,2155	2 134 024,9930
Valeur liquidative unitaire	15,71564	13,88455	16,41350	15,11854	17,58976
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,12	-0,35	0,34	1,93	0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,15	-0,13	-0,16	-0,13	-0,07
Part SELECTION DNCA ACTIONS ISR RE en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	111 692,34
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	6 790,5346
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	16,44823
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,19



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA IC	EUR	229 946,4965	37 513 471,44	99,64
TOTAL LUXEMBOURG			37 513 471,44	99,64
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			37 513 471,44	99,64
TOTAL Organismes de placement collectif			37 513 471,44	99,64
Dettes			-63 202,67	-0,17
Comptes financiers			198 429,20	0,53
Actif net			37 648 697,97	100,00



6. Annexe(s)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection DNCA Actions ISR

Part I (C) EUR - Code AMF : 990000115199

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Echéance Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

Le FCPE est nourricier du maître "DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA" (I) de la SICAV luxembourgeoise "DNCA INVEST" gérée par DNCA FINANCE. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. *L'objectif du maître qui bénéficie du Label ISR Français, est de surperformer l'indice (libellé en Euro) EUROSTOXX NR calculé dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée (5 ans). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères ESG.*

La philosophie du Compartiment consiste particulièrement à se concentrer sur les entreprises qui ont un fort impact social et/ou environnemental. Cet impact est évalué à travers leur exposition (en termes de chiffre d'affaires, de dépenses en R&D ou les CAPEX) via le modèle propriétaire du Gestionnaire. Les impacts sont fondés sur cinq types de transitions à long terme : la transition économique, la transition de mode de vie, la transition médicale, la transition démographique et la transition écologique. Le Compartiment est géré en tenant compte de principes d'Investissement de gestion Durable et Responsable et a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 SFDR. Le Compartiment est géré en tenant compte des principes responsables et durables et vise des émetteurs dotés d'une exposition significative en pourcentage de leurs revenus aux 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies. La stratégie d'investissement est orientée vers une économie bas carbone qui conduit à une empreinte carbone du portefeuille inférieure à celle de l'indice de référence. Des informations complémentaires relatives à la stratégie ISR peuvent être consultées dans le prospectus du Compartiment.

Le Produit relève de la classification Actions des pays de l'Union européenne.

Le Compartiment peut à tout moment investir dans les limites suivantes : Actions d'émetteurs ayant leur siège social dans un pays de la zone Euro de 65 à 100% de son actif net - Actions émises en dehors de la zone euro de 0% à 35% de son actif net - Actions dont la capitalisation boursière totale est inférieure à 200 millions d'euros, jusqu'à 10% de son actif net - Produits de taux à revenu fixe et instruments du marché monétaire ou dépôts en cas de conditions de marché défavorables de 0 à 25% de son actif net - Autres instruments financiers jusqu'à 10% de son actif net. L'exposition au risque de change peut atteindre 35% de l'actif net. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts et/ou actions d'OPC. Investissement en Produits de taux catégorie "Speculative grade" (notation Standard & Poor's inférieure à A-3 pour le court terme et BBB- pour le long terme ou équivalente avec une notation minimum de CCC) ou non notés : jusqu'à 25% de son actif net. Le Compartiment peut investir en titres libellés dans toute devise.

Le Compartiment peut recourir à des instruments financiers dérivés listés ou négociés de gré à gré à concurrence de 25 % de son actif net, y compris, entre autres, des contrats à terme standardisés et des options non complexes négociés sur des marchés réglementés aux fins de couverture ou d'augmentation de l'exposition aux actions, sans rechercher une surexposition.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de l'Union européenne; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises

Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

Conseil de surveillance : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
- un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite Entreprise,
- et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 4 sur 7, soit un niveau de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 620 EUR	1 700 EUR
	Rendement annuel moyen	-83,8%	-29,8%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 960 EUR	6 070 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,4%	-9,5%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 070 EUR	10 180 EUR
	Rendement annuel moyen	0,7%	0,4%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 830 EUR	15 410 EUR
	Rendement annuel moyen	38,3%	9,0%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% ESTX 50 (C) TR €) effectué entre 2015 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2016 et 2021 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2017 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	697 EUR	1 511 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	7,1%	3,1% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,5% avant déduction des coûts et de 0,4% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 56 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,1% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	197 EUR
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 6 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection DNCA Actions ISR

Part RE/C (EUR) - Code AMF : 990000133299

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40. Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Échéance Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

Le FCPE est nourricier du maître "DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA" (I) de la SICAV luxembourgeoise "DNCA INVEST" gérée par DNCA FINANCE. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif du maître qui bénéficie du Label ISR Français, est de surperformer l'indice (libellé en Euro) EUROSTOXX NR calculé dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée (5 ans). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères ESG.

La philosophie du Compartiment consiste particulièrement à se concentrer sur les entreprises qui ont un fort impact social et/ou environnemental. Cet impact est évalué à travers leur exposition (en termes de chiffre d'affaires, de dépenses en R & D ou les CAPEX) via le modèle propriétaire du Gestionnaire. Les impacts sont fondés sur cinq types de transitions à long terme : la transition économique, la transition de mode de vie, la transition médicale, la transition démographique et la transition écologique. Le Compartiment est géré en tenant compte de principes d'Investissement de gestion Durable et Responsable et a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 SFDR. Le Compartiment est géré en tenant compte des principes responsables et durables et vise des émetteurs dotés d'une exposition significative en pourcentage de leurs revenus aux 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies. La stratégie d'investissement est orientée vers une économie bas carbone qui conduit à une empreinte carbone du portefeuille inférieure à celle de l'indice de référence. Des informations complémentaires relatives à la stratégie ISR peuvent être consultées dans le prospectus du Compartiment.

Le Produit relève de la classification Actions des pays de l'Union européenne.

Le Compartiment peut à tout moment investir dans les limites suivantes : Actions d'émetteurs ayant leur siège social dans un pays de la zone Euro de 65 à 100% de son actif net - Actions émises en dehors de la zone euro de 0% à 35% de son actif net - Actions dont la capitalisation boursière totale est inférieure à 200 millions d'euros, jusqu'à 10% de son actif net - Produits de taux à revenu fixe et instruments du marché monétaire ou dépôts en cas de conditions de marché défavorables de 0 à 25% de son actif net - Autres instruments financiers jusqu'à 10% de son actif net. L'exposition au risque de change peut atteindre 35% de l'actif net. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts et/ou actions d'OPC. Investissement en Produits de taux catégorie " Speculative grade " (notation Standard & Poor's inférieure à A-3 pour le court terme et BBB- pour le long terme ou équivalente avec une notation minimum de CCC) ou non notés : jusqu'à 25% de son actif net. Le Compartiment peut investir en titres libellés dans toute devise.

Le Compartiment peut recourir à des instruments financiers dérivés listés ou négociés de gré à gré à concurrence de 25 % de son actif net, y compris, entre autres, des contrats à terme standardisés et des options non complexes négociés sur des marchés réglementés aux fins de couverture ou d'augmentation de l'exposition aux actions, sans rechercher une surexposition.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de l'Union européenne; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises

Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

Conseil de surveillance : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite Entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce Produit est classé 4 sur 7, soit un niveau de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.
Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 080 EUR	2 420 EUR
	Rendement annuel moyen	-69,2%	-24,7%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 910 EUR	8 180 EUR
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-3,9%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 280 EUR	12 360 EUR
	Rendement annuel moyen	2,8%	4,3%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 910 EUR	16 160 EUR
	Rendement annuel moyen	39,1%	10,1%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% ESTX 50 (C) TR €) effectué entre 2015 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2017 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	761 EUR	1 955 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	7,7%	3,8% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,1% avant déduction des coûts et de 4,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 112 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,8% Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	261 EUR
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.



SELECTION DNCA ACTIONS ISR

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA dont l'objectif de gestion consiste à surperformer l'indice suivant (libellé en Euro) : l'EUROSTOXX NR (code Bloomberg : SXTT Index) calculé dividendes réinvestis, sur la période de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et qu'il intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). La philosophie du fonds maître consiste particulièrement à se concentrer sur les entreprises qui ont un fort impact social et/ou environnemental.

FCPE N°3664

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 37.65
Valeur liquidative en € : Part I 17.58976

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% EURO STOXX RETURN INDEX EUR (SXTT Index)

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément 18/03/2022
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF Actions des pays de l'Union Européenne

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions/gestion discrétionnaire / liquidité / perte de capital / taux / change/ crédit / contrepartie / ESG / durabilité

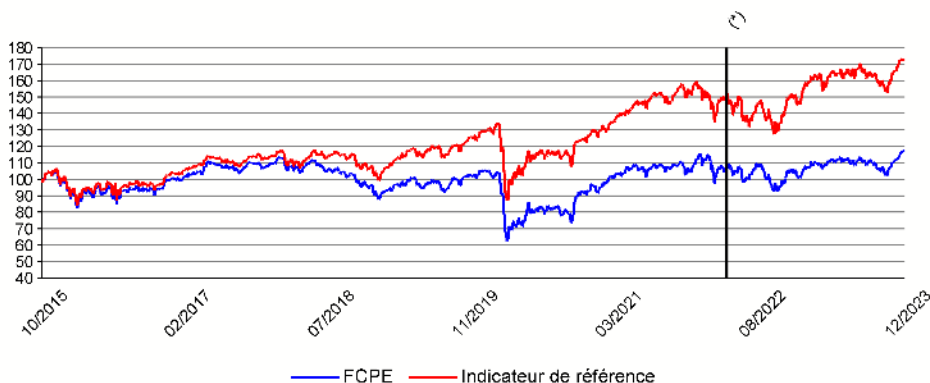
FRAIS COURANTS: 2.00%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	30/12/2022	30/12/2022	31/12/2020	31/12/2018	09/10/2015
Performance du FCPE	4.81%	16.35%	16.35%	26.69%	30.83%	17.27%
Performance de l'indicateur de référence	3.24%	18.55%	18.55%	36.66%	69.86%	72.42%
Écart de performance	1.56%	-2.21%	-2.21%	-9.98%	-39.03%	-55.16%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	8.22%	5.53%	1.95%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	10.99%	11.18%	6.85%
Écart de performance	NS	NS	NS	-2.77%	-5.66%	-4.89%
Volatilité du FCPE	NS	NS	13.01%	15.17%	21.51%	19.07%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	14.89%	14.66%	19.06%	17.09%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 09/10/2015)

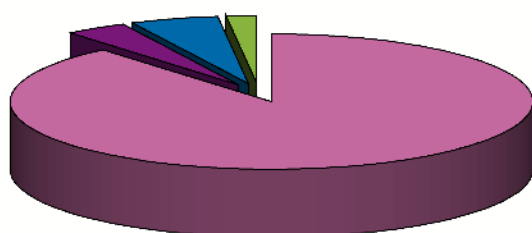


(*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 15/04/2022 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-7.89%	18.21%	-11.65%	16.89%	-18.17%	9.69%	-0.02%			
Performance de l'indicateur de référence	-7.71%	24.91%	-1.99%	26.82%	-10.77%	10.58%	1.73%			
Écart de performance	-0.18%	-6.70%	-9.66%	-9.92%	-7.40%	-0.88%	-1.75%			

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 88.84% ■ Actions Amérique du Nord 3.84%
■ Obligations Euro 5.43% ■ Monétaire & Liquidités 1.88%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	92.68%	0.00%	92.68%
Obligations	5.43%	0.00%	5.43%
Monétaires & Liquidités	1.88%	0.00%	1.88%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

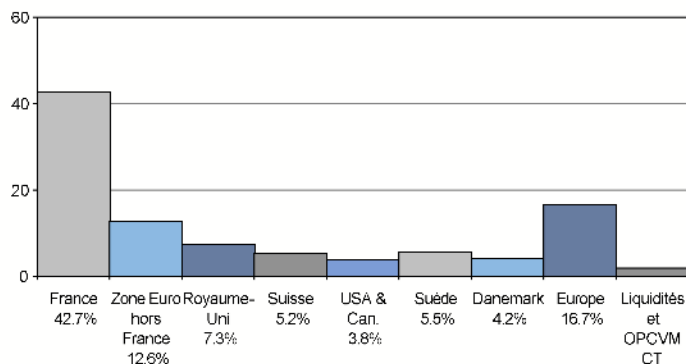
(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

NL0010273215	ASML HOLDING NV NA EUR	5.51%
FR0013412822	CM-AM MONE ISR RC FCP 3DEC	5.43%
ES0144580Y14	IBERDROLA SA SQ EUR	5.11%
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE FP EUR	4.34%
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	4.23%
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	3.84%
FR0013280286	BIOMERIEUX FP EUR	3.47%
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA FP EUR	3.39%
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC LN GBp	3.23%
FR0006174348	BUREAU VERITAS SA FP EUR	3.20%

COMMENTAIRE DE GESTION

Portés par la poursuite du mouvement de désinflation et des taux longs en net recul, les marchés actions clôturent 2023 en beauté, une année qui s'est in fine révélée un très bon cru : +24,2% pour le S&P 500, +53,8% pour le Nasdaq, +19,2% pour l'Euro Stoxx 50, +12,7% pour le Stoxx 600 avec même, dans certains cas, de nouveaux plus hauts comme pour le CAC (7596 le 15/12) ou le Dow Jones (37 689,54 le 29/12). Et pourtant quel contraste avec le sentiment des investisseurs qui prévalait début janvier ! Avec, conséquence directe de la remontée des taux à marche forcée, des craintes de risques récessionnistes voire de hard landing, de forte inertie sur l'inflation et de politiques monétaires restrictives higher for longer. Et quel chemin aussi quand on replace ces gains dans une année où on a pu craindre une crise bancaire systémique en mars (séquence qui démarre avec la faillite de la Silicon Valley Bank et qui se termine par l'absorption de Credit Suisse par UBS), et également marquée par la résurgence du risque géopolitique au Proche-Orient depuis début octobre ! Au final, la rapide décline de l'inflation dès les premières semaines de 2023, combinée à une macro beaucoup plus résiliente qu'anticipée – US notamment, avec un marché de l'emploi qui est resté bien orienté – ont permis l'avènement d'un scénario de soft landing pour l'économie mondiale. Avec comme conséquences, au niveau des sociétés, des marges qui se sont révélées globalement résilientes et des top lines qui ont continué d'être portées par des effets prix, pour une croissance des bénéfices autour de 4% en zone Euro en 2023.

Sur l'année, les principales surperformances relatives des titres en portefeuille (versus Euro Stoxx) sont : Novo Nordisk (Transition Médicale, +270bps, poids actif 4,3%), STMicroelectronics (Transition Ecologique, +223bps, titre sorti des portefeuilles) et SEB (Transition Mode de Vie, +141ps, poids actif +3,1%). A l'inverse, les pires performeurs relatifs à la performance sont : Sartorius Stedim (Transition Médicale, -59bps, poids actifs +1,9%), Lonza (Transition Médicale, -42bps, poids actifs 1,6%) et Bureau Veritas (Transition Economique, -16bps, poids actif +2,8%).

Les mouvements effectués en 2023 reflètent la gestion de long terme du fonds, caractérisée par une faible rotation des positions. Cinq sociétés ont été désinvesties du portefeuille : en début d'année, suite à l'offre de retrait de la cote initiée par la famille Despature, nous sommes sortis du titre Somfy tandis que les valeurs Tomra et Carl Zeiss Meditec sont sorties de notre sélection. En juillet, nous sommes sortis de STMicroelectronics dans une logique de prise de bénéfices suite à une hausse de près de 50% depuis le début de l'année, mais aussi pour réduire ainsi l'exposition aux valeurs plus cycliques. Enfin, nous avons cédé le titre DSM, titre qui a pâti du contexte de fusion avec Firmenich et qui n'offrait plus une visibilité suffisante par rapport à la stratégie d'investissement de Semperosa. Du côté des entrées, quatre nouveaux dossiers ont fait leur apparition dans le portefeuille : Relx (Transition Médicale et Transition Mode de Vie), un leader mondial des bases de données et des outils d'aide à la décision dans les domaines scientifiques, techniques et médicaux, Essilor-Luxottica (Transition Médicale), un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques et de montures, ID Logistics (Transition Economique/Logistique Performante), leader reconnu de la logistique contractuelle en France et à l'international et enfin Assa Abloy (Transition Mode de vie et Transition Ecologique), leader mondial dans les équipements de sécurité, les systèmes de fermeture, la sécurité électronique ou encore les fermetures pare-feu.

A la fin du mois, le portefeuille est composé de 34 valeurs. Les principales convictions du portefeuille sont inchangées avec un top 5 constitué des titres suivants : Novo Nordisk (Transition Médicale, >5%), IBERDROLA (Transition Ecologique, >5%), Dassault Systèmes (Transition Mode de Vie et Médicale, >4%) et Biomérieux (Transition Médicale, >4%) et AstraZeneca (Transition Médicale, >3%).

Pour 2024, au sortir d'une année particulièrement porteuse pour les marchés actions et alors qu'un consensus autour d'un scénario de « soft landing » prédomine sur les marchés, plusieurs incertitudes demeurent (environnement géopolitique, période électorale, politique monétaire et prévisions économiques). Par ailleurs, avec des liquidités qui restent largement rémunérées, le marché obligataire continue d'offrir des rendements attractifs et l'accès au crédit demeure difficile. Dans ce contexte, les publications annuelles des entreprises mais surtout les perspectives affichées seront déterminantes pour le positionnement du portefeuille. L'équipe de gestion conservera quoiqu'il en soit sa discipline sur la qualité extra-financière des véhicules sélectionnés et leur niveau d'endettement tout en cherchant des opportunités d'investissement dans les secteurs qui ont souffert du cycle de resserrement monétaire.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration. Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr. Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com. Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



SELECTION DNCA ACTIONS ISR part RE

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA dont l'objectif de gestion consiste à surperformer l'indice suivant (libellé en Euro) : l'EUROSTOXX NR (code Bloomberg : SXXT Index) calculé dividendes réinvestis, sur la période de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et qu'il intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). La philosophie du fonds maître consiste particulièrement à se concentrer sur les entreprises qui ont un fort impact social et/ou environnemental.

FCPE N°4664

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 37.65
Valeur liquidative en € : Part RE 16.44823

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% EURO STOXX RETURN INDEX EUR (SXXT Index)

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF Actions des pays de l'Union Européenne

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions/gestion discrétionnaire / liquidité / perte de capital / taux / change/ crédit / contrepartie / ESG / durabilité

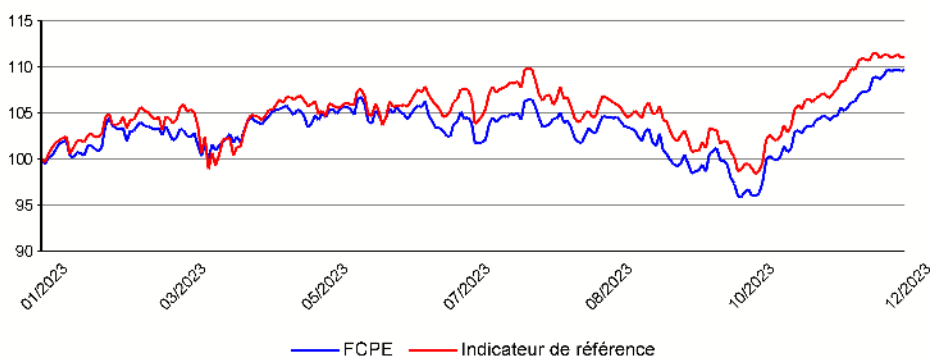
FRAIS COURANTS: 2.75%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	09/01/2023				09/01/2023
Performance du FCPE	4.74%	9.65%	-	-	-	9.65%
Performance de l'indicateur de référence	3.24%	11.08%	-	-	-	11.08%
Écart de performance	1.50%	-1.42%	-	-	-	-1.42%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	NS
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	NS
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	NS
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	10.87%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	11.86%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 09/01/2023)

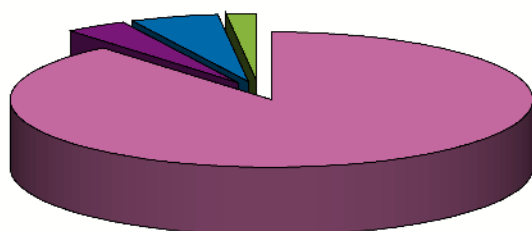


(*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 15/04/2022 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 88.84% ■ Actions Amérique du Nord 3.84%
■ Obligations Euro 5.43% ■ Monétaire & Liquidités 1.88%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	92.68%	0.00%	92.68%
Obligations	5.43%	0.00%	5.43%
Monétaires & Liquidités	1.88%	0.00%	1.88%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

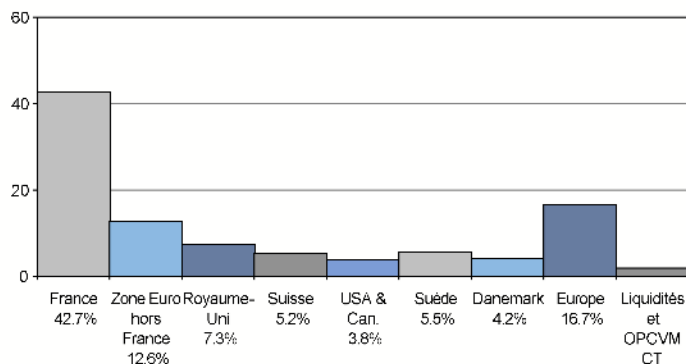
(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

NL0010273215	ASML HOLDING NV NA EUR	5.51%
FR0013412822	CM-AM MONE ISR RC FCP 3DEC	5.43%
ES0144580Y14	IBERDROLA SA SQ EUR	5.11%
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE FP EUR	4.34%
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	4.23%
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	3.84%
FR0013280286	BIOMERIEUX FP EUR	3.47%
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA FP EUR	3.39%
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC LN GBp	3.23%
FR0006174348	BUREAU VERITAS SA FP EUR	3.20%

COMMENTAIRE DE GESTION

Portés par la poursuite du mouvement de désinflation et des taux longs en net recul, les marchés actions clôturent 2023 en beauté, une année qui s'est in fine révélée un très bon cru : +24,2% pour le S&P 500, +53,8% pour le Nasdaq, +19,2% pour l'Euro Stoxx 50, +12,7% pour le Stoxx 600 avec même, dans certains cas, de nouveaux plus hauts comme pour le CAC (7596 le 15/12) ou le Dow Jones (37 689,54 le 29/12). Et pourtant quel contraste avec le sentiment des investisseurs qui prévalait début janvier ! Avec, conséquence directe de la remontée des taux à marche forcée, des craintes de risques récessionnistes voire de hard landing, de forte inertie sur l'inflation et de politiques monétaires restrictives higher for longer. Et quel chemin aussi quand on replace ces gains dans une année où on a pu craindre une crise bancaire systémique en mars (séquence qui démarre avec la faillite de la Silicon Valley Bank et qui se termine par l'absorption de Credit Suisse par UBS), et également marquée par la résurgence du risque géopolitique au Proche-Orient depuis début octobre ! Au final, la rapide décline de l'inflation dès les premières semaines de 2023, combinée à une macro beaucoup plus résiliente qu'anticipée – US notamment, avec un marché de l'emploi qui est resté bien orienté – ont permis l'avènement d'un scénario de soft landing pour l'économie mondiale. Avec comme conséquences, au niveau des sociétés, des marges qui se sont révélées globalement résilientes et des top lines qui ont continué d'être portées par des effets prix, pour une croissance des bénéfices autour de 4% en zone Euro en 2023.

Sur l'année, les principales surperformances relatives des titres en portefeuille (versus Euro Stoxx) sont : Novo Nordisk (Transition Médicale, +270bps, poids actif 4,3%), STMicroelectronics (Transition Ecologique, +223bps, titre sorti des portefeuilles) et SEB (Transition Mode de Vie, +141ps, poids actif +3,1%). A l'inverse, les pires performeurs relatifs à la performance sont : Sartorius Stedim (Transition Médicale, -59bps, poids actifs +1,9%), Lonza (Transition Médicale, -42bps, poids actifs 1,6%) et Bureau Veritas (Transition Economique, -16bps, poids actif +2,8%).

Les mouvements effectués en 2023 reflètent la gestion de long terme du fonds, caractérisée par une faible rotation des positions. Cinq sociétés ont été désinvesties du portefeuille : en début d'année, suite à l'offre de retrait de la cote initiée par la famille Despature, nous sommes sortis du titre Somfy tandis que les valeurs Tomra et Carl Zeiss Meditec sont sorties de notre sélection. En juillet, nous sommes sortis de STMicroelectronics dans une logique de prise de bénéfices suite à une hausse de près de 50% depuis le début de l'année, mais aussi pour réduire ainsi l'exposition aux valeurs plus cycliques. Enfin, nous avons cédé le titre DSM, titre qui a pâti du contexte de fusion avec Firmenich et qui n'offrait plus une visibilité suffisante par rapport à la stratégie d'investissement de Semperosa. Du côté des entrées, quatre nouveaux dossiers ont fait leur apparition dans le portefeuille : Relx (Transition Médicale et Transition Mode de Vie), un leader mondial des bases de données et des outils d'aide à la décision dans les domaines scientifiques, techniques et médicaux, Essilor-Luxottica (Transition Médicale), un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques et de montures, ID Logistics (Transition Economique/Logistique Performante), leader reconnu de la logistique contractuelle en France et à l'international et enfin Assa Abloy (Transition Mode de vie et Transition Ecologique), leader mondial dans les équipements de sécurité, les systèmes de fermeture, la sécurité électronique ou encore les fermetures pare-feu.

A la fin du mois, le portefeuille est composé de 34 valeurs. Les principales convictions du portefeuille sont inchangées avec un top 5 constitué des titres suivants : Novo Nordisk (Transition Médicale, >5%), IBERDROLA (Transition Ecologique, >5%), Dassault Systèmes (Transition Mode de Vie et Médicale, >4%) et Biomérieux (Transition Médicale, >4%) et AstraZeneca (Transition Médicale, >3%).

Pour 2024, au sortir d'une année particulièrement porteuse pour les marchés actions et alors qu'un consensus autour d'un scénario de « soft landing » prédomine sur les marchés, plusieurs incertitudes demeurent (environnement géopolitique, période électorale, politique monétaire et prévisions économiques). Par ailleurs, avec des liquidités qui restent largement rémunérées, le marché obligataire continue d'offrir des rendements attractifs et l'accès au crédit demeure difficile. Dans ce contexte, les publications annuelles des entreprises mais surtout les perspectives affichées seront déterminantes pour le positionnement du portefeuille. L'équipe de gestion conservera quoiqu'il en soit sa discipline sur la qualité extra-financière des véhicules sélectionnés et leur niveau d'endettement tout en cherchant des opportunités d'investissement dans les secteurs qui ont souffert du cycle de resserrement monétaire.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

Annexe 4 RTS SFDR / Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9

Dénomination du produit : SELECTION DNCA ACTIONS ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500OZUE1JUQSW1L17

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable¹ ?

☒ Oui	☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 51,8%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ... d'investissements durables
☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 7,8%	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 44,0%	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 41,1%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le compartiment a été géré en tenant compte des principes responsables et durables et visait des émetteurs dotés d'une exposition significative en pourcentage de leurs revenus aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies avec un seuil minimum de 50% du chiffre d'affaires consolidé des entités détenues en portefeuille (hors liquidités, dérivés et compartiments Monétaires).

La stratégie a été orientée vers une économie bas carbone qui s'inscrit dans une démarche d'alignement avec une trajectoire de température limitée à 2°C à horizon 2100 et conduit à une empreinte carbone du portefeuille inférieure à celle de l'indice de référence.

Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs se sont conformés aux critères suivants sur une approche « positif/négatif » :

- Minimum de 5% du chiffre d'affaires exposés aux ODD, selon le cadre de la classification interne des Activités de Transition Durable (transition démographique, et/ou transition sanitaire, et/ou transition économique, et/ou transition de mode de vie et/ou transition écologique) telle que décrites ci-après, Note minimale de 4 sur 10 dans le domaine de la Responsabilité d'Entreprise (en tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (« PAI ») combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe « Ne pas nuire de manière significative » pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous)).
- Note minimale de 2 sur 10 en termes de gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle utilisent une notation interne en matière de responsabilité d'entreprise et de durabilité des entreprises basée sur une analyse extra-financière à travers un outil propriétaire développé en interne, avec la méthode "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement basée sur les critères de responsabilité d'entreprise, sans tenir compte de l'activité sectorielle). Le compartiment a exclu tout émetteur ayant un score ABA inférieur à 4/10. Il est possible qu'il y ait eu un biais sectoriel.

En outre, le compartiment a appliqué la politique d'exclusion de la société de gestion.

Le compartiment n'a pas eu recours à un indice de référence dans le but d'atteindre l'objectif durable du compartiment.

¹ Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité¹ ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par le compartiment pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le compartiment est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO₂/M\$ investi) du portefeuille du compartiment.
- Intensité carbone : (t CO₂/m\$ de revenus) du portefeuille du compartiment.
- La proportion du portefeuille du compartiment investi dans la liste des « *Worst Offenders* » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés au 29/12/2023

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité	Cible atteinte
Note Responsabilité ABA	6,77/10	Ok
Exposition à la transition vers une économie durable	63,02% du CA	Ok
% Exposition aux ODD	63,02% du CA	Ok
Empreinte carbone	341	Ok
Intensité carbone	731	Ok
% dans la liste des « <i>Worst Offenders</i> »	0%	Ok

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au titre de l'exercice 2023, la note de responsabilité d'entreprise est restée stable sur la période et respecte l'engagement minimum (4/10). La faible rotation du portefeuille (6 nouvelles valeurs en 2023 pour 5 sorties) explique en partie ce résultat. Les 5 valeurs qui ont été cédées affichaient d'ailleurs une note inférieure à la moyenne globale du portefeuille. De plus, la gestion de conviction du portefeuille permet d'afficher un top 10 qui représente plus de 40% du fonds. Ces principales convictions ressortent en grande majorité avec des notes élevées, relatives sur la note moyenne du portefeuille et avec de faible variation d'une année sur l'autre témoignant d'un risque maîtrisé ainsi que d'un momentum ESG stable.

L'exposition aux transitions durables a légèrement augmenté (+4 points) et respecte l'engagement minimum (>50%). Ce résultat s'explique par l'amélioration de la transparence des entreprises, l'implémentation de la taxonomie (exemple : Iberdrola, +20 points de CA) et l'intégration de certaines valeurs avec une exposition forte (exemple : EssilorLuxottica et Astrazeneca dans le secteur de la santé, EDPR dans le secteur des énergies renouvelables ou encore RELX dans le secteur de l'éducation).

L'intensité carbone et l'empreinte carbone ont sensiblement augmenté avec l'implémentation du scope 3 dans les calculs par rapport à l'année précédente. L'objectif reste néanmoins atteint avec des mesures inférieures à l'indice de référence sur lequel le scope 3 a également été intégré.

Aucune société appartenant à la liste Worst Offender n'est présente dans le portefeuille.

¹ Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important² à un objectif d'investissement durable ?**

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « *Worst Offenders* » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

La note minimale de 4 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux. Au 29 décembre 2023, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion.

Aucune violation des différents indicateurs du « Do Not Significantly Harm » n'a été constatée en 2023. Ainsi, le fonds a respecté la politique d'exclusions mise en place au niveau maison mais aussi sa propre politique d'exclusion (cf. politique d'exclusion). Aucune controverse sévère n'a été observée sur les sociétés en portefeuille. L'ensemble des titres en portefeuille respecte la note de responsabilité minimale qui inclue les PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines sociétés en portefeuille ayant fait l'objet de controverses non sévères ont fait l'objet de démarche d'engagement (exemple : Novo Nordisk sur l'utilisation de leurs médicaments, Dassault Systèmes sur les allégations Myanmar) avec des réponses satisfaisantes.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives¹ ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 4 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « *Worst Offenders* » après analyse interne.

L'approche interne décrite ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « *Worst Offenders* », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions au sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « *Worst Offenders* ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

¹ Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO₂, intensité de CO₂, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements du portefeuille, au 29 décembre 2023 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML Holding NV	Technologie	5,53%	Pays-Bas
Iberdrola SA	Services aux collectivités	5,13%	Espagne
Dassault Systemes SE	Technologie	4,36%	France
Novo Nordisk A/S	Santé	4,25%	Danemark
Air Liquide SA	Chimie	3,86%	France
Schneider Electric SE	Biens et services industriels	3,85%	France
BioMerieux	Santé	3,49%	France
EssilorLuxottica SA	Santé	3,41%	France
AstraZeneca PLC	Santé	3,24%	Royaume-Uni
Bureau Veritas SA	Biens et services industriels	3,21%	France
SEB SA	Produits et services de consommation	3,08%	France
Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	Automobiles et équipementiers	3,01%	France
Edenred	Biens et services industriels	2,93%	France
Rational AG	Biens et services industriels	2,67%	Allemagne
Huhtamaki Oyj	Biens et services industriels	2,66%	Finlande

¹ La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence (2022).

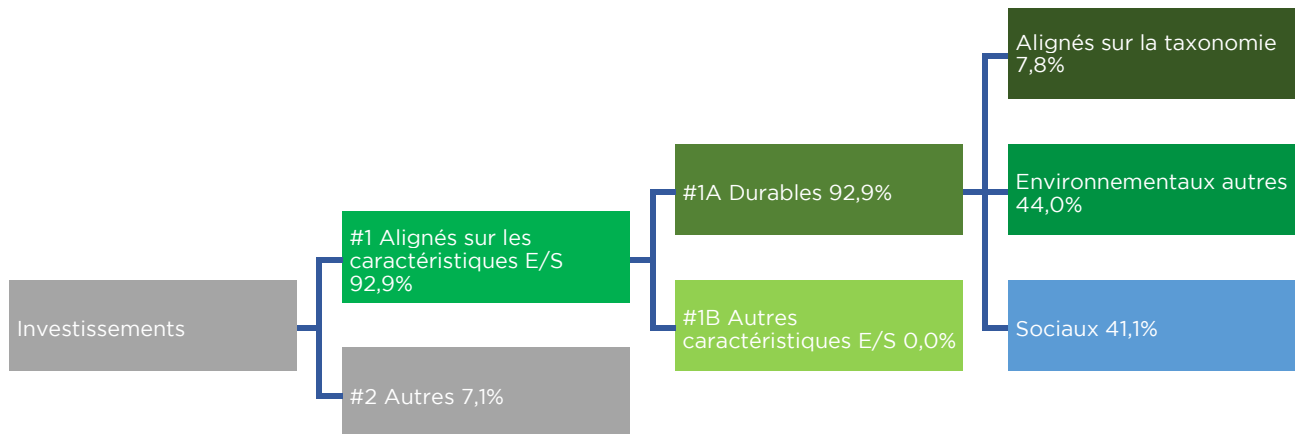


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 29 décembre 2023, le fonds a investi 92,9% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 92,9% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

100% des investissements du fonds (hors dérivés, liquidités et équivalent, fonds monétaires) étaient des investissements durables.

• Quelle était l'allocation des actifs¹ ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% AUM
Biens et services industriels	23,12%
Santé	20,27%
Technologie	9,89%
Services aux collectivités	9,27%
Chimie	8,83%
Automobiles et équipementiers	5,00%
Bâtiment et matériaux de construction	4,59%
Produits et services de consommation	4,36%
Magasins de soin personnel, de médicaments et d'épicerie	2,72%
Médias	1,98%

La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.

¹ L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE¹ ?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE² ?

☐ Oui:

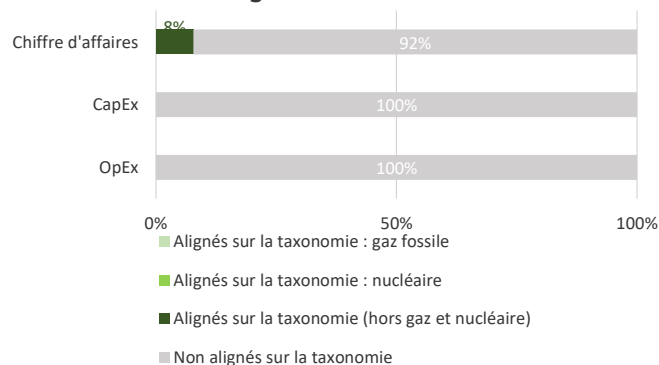
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

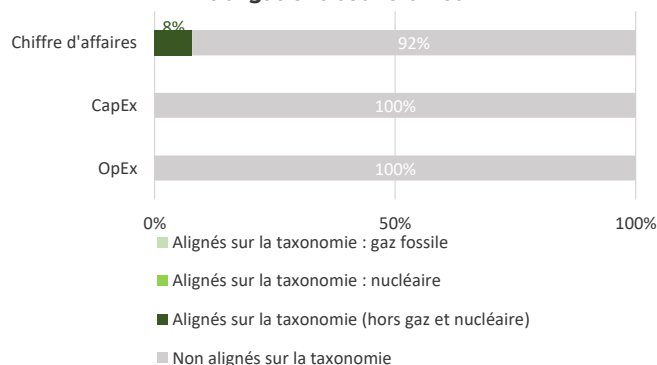
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines*



Aucune société détenue dans le portefeuille n'a communiqué de chiffre d'affaires aligné sur le gaz fossile ou le nucléaire

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans les activités habilitantes est de 2,7% et de 0,1% pour les activités transitoires. Les 5% restants dans l'alignement total ne sont pas catégorisés dans les rapports annuels fournis par les sociétés concernées.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE³ a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pas de chiffre l'année précédente donc aucune base de comparaison.

¹ Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

³ Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Le compartiment a investi 44,0% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a investi 41,1% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le compartiment pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments étaient inclus dans la catégorie « #2 Non durables » et n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du compartiment ou pour réduire tout risque spécifique à titre de couverture uniquement (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif de d'investissement durable au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La première étape consiste à exclure les entreprises présentant des risques élevés en matière de responsabilité d'entreprise (note minimale de 4/10 dans le modèle propriétaire ESG). Cette sélection répond aux conditions du label ISR français ;
- La deuxième étape est basée sur la sélection de sociétés identifiées comme répondant à la stratégie durable du compartiment ;
- La troisième étape consiste à construire un portefeuille en fonction d'une analyse fondamentale, de la liquidité et de la valorisation des entreprises considérées.

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres ;
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants ;
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale ;
- Notation globale de La qualité ESG.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique) ;
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 4 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social ;

Tous les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie de ces dimensions et d'une notation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

En outre, DNCA Finance a mise en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou qui ont une politique et des actions défavorables en ce qui concerne le changement climatique.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *Worst Offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Le compartiment DNCA Invest Beyond Semperosa respecte tous les critères du label ISR français, tels que :

- Définir explicitement La stratégie ESG et mesurer le résultat de la mise en oeuvre de cette stratégie ;
- La mise en place d'une politique générale de vote et de moyens cohérents avec les objectifs du compartiment ;
- Contrôler en interne le respect des règles de gestion des portefeuilles ISR et les décrire clairement aux investisseurs : les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du compartiment (notation ABA, gestion des exclusions, gestion des risques de durabilité, gestion des impacts négatifs, etc.)
- sont inclus dans le plan de contrôle interne de la société de gestion, et à ce titre font l'objet d'un contrôle effectif de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second niveau (Contrôle Interne et Conformité) ;
- Suivi de la performance ESG d'émetteurs sélectionnés.

Toutes les informations sur les sources externes d'information utilisées dans l'analyse ESG, les contrats signés avec les tiers et la méthodologie d'utilisation des données externes sont fournies, ainsi que les informations disponibles sur les ressources humaines dédiées en interne à l'analyse ESG.

Le rapport d'engagement de DNCA peut être consulté ici.

Au titre de l'exercice 2023, l'ensemble des sociétés en portefeuille affiche une bonne gouvernance avec un seuil minimal respecté et non pas causé de préjudice important comme mentionné plus haut dans la section « DNSH ».

La contribution positive aux Objectifs du Développement Durable s'est améliorée à travers différents éléments :

- Top 10 concentré sur des sociétés avec un chiffre d'affaires qui contribue de façon importante à la transition (exemple : Dassault Systèmes >80%, Novo Nordisk >80%, Schneider Electric >80%, Biomerieux >90%)
- Entrée en portefeuille de sociétés à forte contribution (exemple : Essilor Luxottica >90%, Astrazeneca >80%, EDPR >90%, RELX >60%)
- Sorties ou allègement de société à impact plus mesuré (STM <50%, Air Liquide <50%)
- Déploiement de la taxonomie
- Amélioration de divers indicateurs de contribution positive (exemple : personnes ayant bénéficié d'un programme d'accessibilité en hausse et patients soignés en hausse grâce à l'investissement dans Essilor Luxottica et Astrazeneca, production d'énergies renouvelables en hausse grâce à l'investissement dans EDPR).

Diverses campagnes d'engagement ont été menées afin de répondre aux 3 critères de l'investissement durable :

- Campagne liée à l'empreinte carbone : nous avons engagé avec diverses sociétés dont Air Liquide, société appartenant au top 5 du fonds, afin de piloter son engagement SBTi au regard de la forte contribution à l'empreinte carbone du fonds
- Campagne CDP : nous avons engagé avec diverses sociétés dont Sartorius Stedim, présente dans le portefeuille, afin de les inciter à plus de transparence sur le pilier environnemental
- Campagne signature UNGC : nous avons engagé avec diverses sociétés dont Bureau Veritas et Rational, sociétés en portefeuille, afin de les inciter à devenir signataire des UNGC
- Engagement réactif à la suite d'un momentum ESG en dégradation : nous avons engagé avec des sociétés en portefeuille à la suite d'une actualité négative telles que Novo Nordisk, Dassault Système ou encore Edenred.

Au global l'objectif environnemental est resté stable autour de 51% tandis que l'objectif social a été augmenté de 6 points notamment sur les entrées décrits ci-dessus dans le secteur de la santé (Essilor Luxottica, Astrazeneca) mais aussi de l'éducation (Relx).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38